



**Bref aperçu**

au 31 décembre 2020

Date de disponibilité du fonds : le 6 sept. 2017

Valeur totale du fonds : 939 000 \$

Date de création du fonds : le 6 sept. 2017

Taux de rotation du portefeuille : 53.42%

Gestionnaire de portefeuille : Gestion mondiale d'actifs CI

Catégorie du Fonds	Placement minimal (\$)	RFG (%)	Valeur liquidative (\$)	Nombre d'unités en circulation (000's)
Série A (sans frais de sortie)	500	3,39	9,51	0,13

**Dans quoi le fonds investit-il?**

Ce fonds investit dans le Fonds de ressources mondiales CI. Le fonds secondaire investit principalement dans des titres de participation et des titres reliés à des actions de sociétés qui exercent des activités dans les secteurs de l'énergie, des marchandises et des ressources naturelles de divers pays ou dans des secteurs connexes.

**Quel a été le rendement du fonds?**

Cette rubrique présente le rendement du fonds, pour un souscripteur qui a choisi la série A, au cours des 3 dernières années.

Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la garantie choisie et de votre situation fiscale.

**Dix principaux placements (des fonds secondaires)**

	% actifs
Royal Dutch Shell PLC	6,52
K92 Mining Inc	4,19
Newmont Corporation	4,06
Ivanhoe Mines Ltd	3,9
Teck Resources Ltd	3,13
Interfor Corp	3,04
SSR Mining Inc	3,01
Norbord Inc	2,9
Suncor Énergie Inc	2,76
Pioneer Natural Resources Co	2,61
<b>Total</b>	<b>36,12</b>
<b>Nombre total des placements :</b>	<b>55</b>

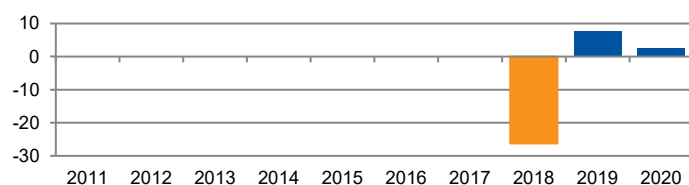
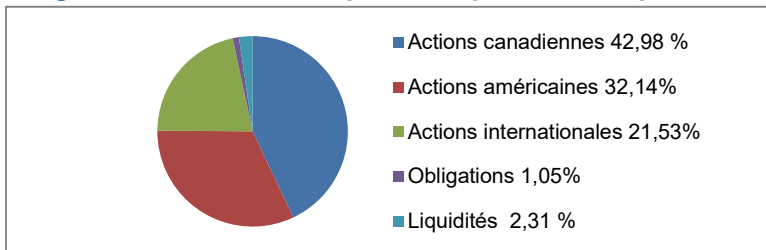
**Rendement moyen**

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ le 6 sept. 2017 ayant opté pour la série A détient maintenant 899.36 \$ brut au 31 déc. 2020. Ce montant correspond à une moyenne de -3.14 % par année.

**Rendements annuels (%)**

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds, sur base annuelle, au cours des 3 dernières années. On remarque qu'au cours de cette période, le fonds a réalisé un rendement positif pendant 2 ans et un rendement négatif pendant 1 an.

**Diagramme circulaire indiquant la répartition des placements**



**Quel est le degré de risque?**

Très faible	Faible	Faible à modéré	Modéré	Modéré à élevé	<b>Élevé</b>
-------------	--------	-----------------	--------	----------------	--------------

La valeur de vos placements peut diminuer. Pour de plus amples détails, veuillez consulter votre Guide d'Information.

**A qui le fonds s'adresse-t-il?**

Ce fonds peut s'adresser à un investisseur qui recherche une exposition au potentiel de croissance élevé des actions du secteur des ressources et qui veut investir pour le moyen à long terme.

770 rue Main / CP 160 / Moncton NB E1C 8L1

Tél.506-853-6040 / 1-888-577-7337 · www.assomption.ca

Assomption Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie, faisant affaire sous le nom Assomption Vie


**Combien cela coûte-t-il?**
**1. Frais d'acquisition: Il n'y a aucun frais d'acquisition sur la série A de Fonds**

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Frais d'acquisition initiaux	s.o.	Lorsque vous investissez, Assomption Vie paie une commission allant jusqu'à 2,3% à votre conseiller.
Frais d'acquisition différés	s.o.	s.o.

**2. Frais permanents du fonds**

Ratio de frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement.

Catégorie du Fonds

RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)

Série A (sans frais de sortie)\*

3,39

\* Aucuns frais de sortie ne sont applicables à un transfert, retrait partiel ou retrait total.

**Commission de suivi**

Assomption Vie verse une commission de suivi jusqu'à 2,3% de la valeur de votre placement à chaque année. La commission couvre les conseils et les services que votre conseiller financier vous fournit. La commission de suivi est payée à même les frais de gestion.

**3. Autres frais**

- Aucuns frais ne sont chargés pour les quatre premières demandes de transfert entre fonds dans une année civile. Des frais de 20 \$ par demande de transfert sont applicables pour tout transfert additionnel.
- Des frais pour transfert à une autre institution financière de 50 \$ sont applicables sur toute demande de transfert total ou partiel de toute somme de votre contrat de rente Assomption Vie à une autre institution financière, peu importe que la source des fonds provienne d'un fonds distinct ou d'un CIG.
- Des frais de 25\$ sont prélevés, sans préavis, à même votre contrat, pour tout chèque ou débit préautorisé refusé par votre institution financière.
- Des frais de contrat mensuels jusqu'à 5\$ peuvent s'appliquer à un régime d'épargne collectif.